

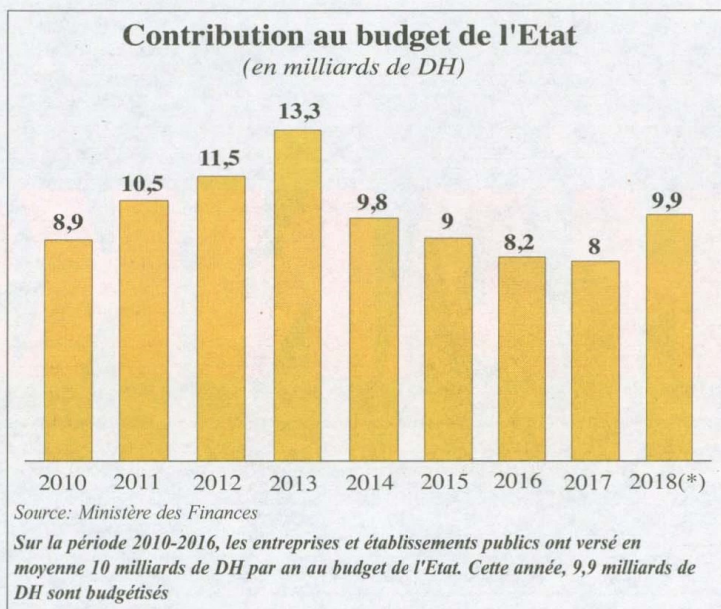
Etablissements publics: Le pilotage sera revu

• L'Etat commencera par les entreprises «matures»

• Refonte du contrôle des établissements publics

ILS sont le moteur de l'investissement, contribuent fortement au budget de l'Etat et accumulent aussi un endettement important au risque, comme le souligne la Cour des comptes, de les fragiliser. Les entreprises et établissements publics jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et leur trésorerie est souvent plombée par les crédits TVA pour lesquels le gouvernement tente de trouver une solution. A lui seul, le groupe OCP détient une créance TVA de 17 milliards de DH!

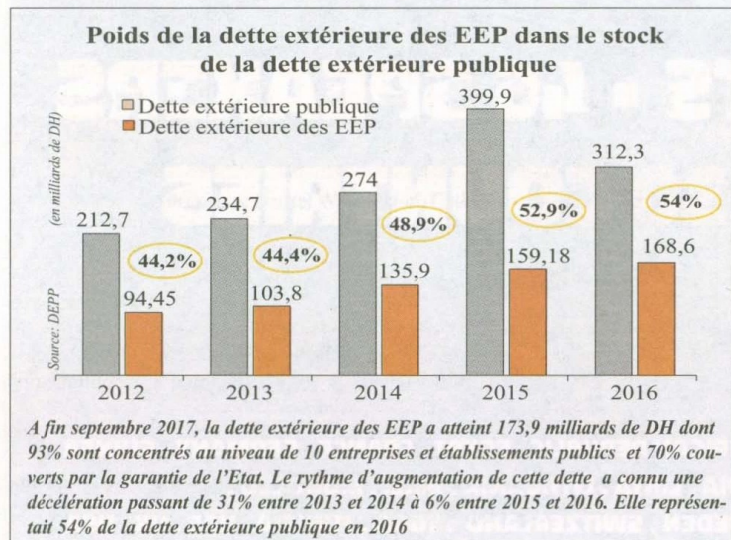
Ces entreprises connaîtront un changement au niveau du pilotage. En tout cas,



2010 à 2016, les 24 plus grandes ont versé un montant annuel moyen de près de 10 milliards de DH au Trésor. Ces contributions se répartissent principalement en dividendes, redevances... Leur évolution est fortement liée aux performances de quelques grands comptes, notamment l'OCP.

Le contrôle des entreprises et établissements publics sera également revu. Le projet de loi, bientôt dans le circuit d'adoption, vise l'amélioration de la gouvernance par la responsabilisation des organes délibérants et le développement de la contractualisation. Il propose aussi de réorienter le contrôle vers l'appréciation des performances et la prévention des risques en plus de la vérification de la conformité avec la réglementation.

Une nouvelle segmentation est prévue, permettant d'adapter la typologie et le mode de contrôle à la qualité de gestion, de gouvernance et des perfor-



une réforme du portefeuille public et la mise en place d'un dispositif d'identification des opportunités de maximisation de la création de valeur sont en cours.

L'Etat-actionnaire cible dans un premier temps les entreprises et établissements «à forts enjeux socioéconomiques et financiers», soit des entités matures opérant dans des secteurs marchands et qui sont dans une logique d'investissement et de rendement. Certaines contribuent significativement au budget général de l'Etat. Sur la période allant de

mances. «Ce schéma permet de déterminer le type de contrôle à appliquer à chaque organisme à partir de trois critères: le niveau de détention des organismes, le niveau du concours financier de l'Etat à leur financement et du risque financier ainsi que la qualité de la gestion et de la gouvernance». Le contrôle devrait être également étendu à des entités qui n'y étaient pas soumises auparavant. □

K. M.

